

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3789 - JEUDI 23 JUILLET 2020

REPRISE DES VOLS INTERNATIONAUX

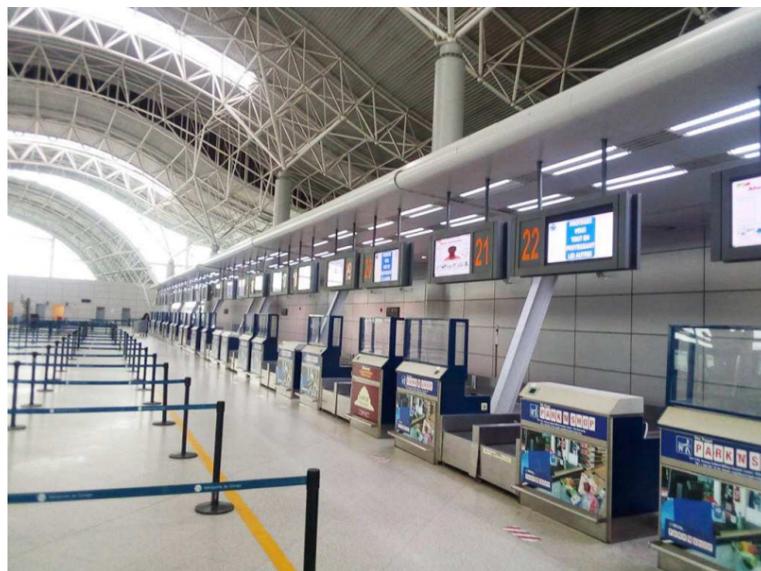
Le Congo impose
des mesures
sanitaires

Après quatre mois de fermeture à cause de la pandémie de Covid-19, le trafic aérien international va bientôt reprendre. Le gouvernement congolais veut s'assurer du res-

pect des mesures barrières dans les aéroports, à bord des avions et à l'arrivée des passagers. Les exploitants d'aéroports sont invités à désinfecter les surfaces capables d'être

contaminées, à savoir les comptoirs, escaliers roulants, ascenseurs, toilettes, coins-bébés, chariots à bagages, points de collecte et autres.

Page 4



CYBERSÉCURITÉ

Les identités des autorités
usurpées sur la toile

Plusieurs comptes des autorités, dont celui du Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, ont été piratés notamment sur Facebook pour diffuser de fausses informations en cette période de crise sanitaire où le public a besoin de bonnes nou-

velles. La multiplication des faits a conduit les services de police à engager des investigations ayant conduit à l'arrestation d'un usurpateur en la personne de Chérubin Kakenda, un sujet étranger. « J'ai créé un compte au nom d'une autorité. Etant donné

que les gens sont complexés d'elle, ils m'envoyaient tout ce que je leur demandais. Ce sont des filles que j'ai facilement escroquées. Les hommes étant plus durs et prudents », a-t-il expliqué.

Page 16

DISPARITION

Edo Ganga repose pour
l'éternité au cimetière
du Centre-ville

Les corps constitués nationaux, les musiciens des deux Congo ainsi que les membres de sa famille biologique ont rendu, le 22 juillet au Palais des congrès de Brazzaville, un dernier hommage au patriarche du mythique orchestre « Les Bantous de la capitale », Edouard Ganga dit « Edo », décédé le 7 juin dernier, à l'âge de 87 ans.

La cérémonie a été placée sous la présidence du ministre d'Etat, chargé de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Henri Djombo. Le ministre de la Culture et des Arts à qui revenait la charge de lire l'oraison funèbre a sublimé les mérites de ce virtuose artiste musicien couronné de 65 ans de carrière.

Page 9

CRISE MALIENNE

Cinq chefs d'Etat d'Afrique
de l'Ouest au chevet
du Mali

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest va dépêcher cinq chefs d'Etat pour jouer les sapeurs-pompiers.

Ces derniers auront pour missions de tenter de concilier les parties opposées aux fins de trouver une issue pacifique garantissant la paix et la stabilité dans ce pays

où des affrontements ont déjà causé plusieurs morts. Parmi les présidents commis à cette mission pacifique figurent Mahamadou Issoufou du Niger, Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Macky Sall du Sénégal, Nana Akufo-Addo du Ghana et Muhammadu Buhari du Nigéria.

Page 5

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Les syndicalistes menacent
de déclencher une grève

Page 4

Éditorial

Opposition

Page 2

ÉDITORIAL

Opposition

Une vidéo montrant le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale-Upads-, interviewé par un confrère d'Africa-24 fait le buzz sur les réseaux sociaux. Et pour cause. Pascal Tsaty Mabiala, qui est aussi le chef de l'opposition constitutionnelle au Congo ne fait pas l'unanimité des internautes quand il évoque la situation de certaines personnalités de l'opposition visées par la justice. S'ils ont le propos mesuré, ces internautes l'accusent de rouler pour le pouvoir en place, sinon ils le soumettent à des attaques personnelles, un procédé connu pour être moyennement profitable à la compréhension des événements puisqu'il choisit de déplacer les centres d'intérêt d'un débat qui peut être pertinent au départ.

Selon toute vraisemblance, la vidéo en question avait été tournée il y a quelques années, certainement en 2016, dans les circonstances autres que celles d'aujourd'hui. Elle est remise à jour au moment où, en raison de son état de santé jugé préoccupant, l'une des personnalités concernées, le général Jean-Marie Michel Mokoko, condamné à la suite d'un procès pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, mobilise l'attention au plan national et extérieur. Il est difficile de présumer des intentions des initiateurs de cette pression médiatique. S'ils tentent adroitement d'enfoncer le chef de l'opposition le faisant passer pour le complice des malheurs de ses amis politiques, leur démarche ne plaide pas nécessairement la cause du prisonnier. Non, ces internautes prennent du plaisir à jouer sur les claviers de leurs moyens de communication sophistiqués.

Par contre, sur le même dossier, les responsables de l'Initiative pour la démocratie au Congo-IDC-, qui se présentent comme les compagnons de route du général Mokoko, ont décidé d'explorer une autre voie : approcher les institutions de la République pour échanger avec leurs principaux dirigeants et poser le problème de leur collègue avec sérénité. Si l'on en croit les déclarations relayées par la presse brazzavilloise, Michel Mampouya, animateur de l'IDC reconnaît les vertus du contact direct. Il rapporte qu'au nom de la fédération de l'opposition, sa responsable, Claudine Munari, a successivement rencontré le directeur de cabinet du président de la République, le vice-Premier ministre ainsi que le secrétaire général du Parti congolais du travail-PCT.

Ce jeudi, 23 juillet, Michel Mampouya et les membres de son groupement tiennent un conseil national extraordinaire. Ils devront peut-être, à cette occasion, éclairer l'opinion sur l'issue de ces entrevues. Sans doute se disent-ils que s'adresser aux autorités de la République, garantes de l'ordre public et de la continuité de l'Etat est un choix judicieux plus que verser dans la surenchère des médias sociaux. La communication étant au cœur de l'activité humaine, on ne peut empêcher à personne de naviguer, twitter, poster une vidéo sur internet et s'en réjouir. En revanche, quand il s'agit des questions des droits et des devoirs des citoyens, de préserver les libertés publiques et privées, l'opposition, même la plus radicale, peut se montrer raisonnable. En privilégiant la construction d'un compromis.

Les Dépêches de Brazzaville

SÉNAT

Emilienne Raoul appelle les deux chambres du parlement à collaborer

La présidente du Conseil économique et social, Emilienne Raoul, a appelé le 21 juillet à Brazzaville les deux chambres du parlement à travailler ensemble avec son institution au sortir des échanges qu'elle a eus avec le président du Sénat, Pierre Ngolo.



Emilienne Raoul échangeant avec le président du Sénat

« Nous devons travailler ensemble. Nous devons recevoir régulièrement les projets de lois, les traités, les programmes, etc., car dans notre assemblée, on retrouve toutes les institutions, toutes les catégories socio-professionnelles qui sont en mesure d'examiner tous ces projets et de donner un avis », a-t-elle déclaré.

Elle a, à cet effet, rappelé qu'il y a trois assemblées dans notre pays, à savoir l'Assemblée nationale, le Sénat, qui sont des institutions législatives, et le Conseil économique social et environnemental qui est une institution consultative. Profitant de cette occasion, elle a remis au président du Sénat le rapport des deux sessions,

inaugurale et extraordinaire, qui se sont tenues en décembre de l'année dernière, et annoncé la tenue, à partir du 27 juillet jusqu'au 10 août, de l'assemblée générale ordinaire dans un format assez particulier à cause du coronavirus. « Nous ne serons pas les 75 comme d'habitude, nous serons moins nombreux pour respecter toutes les règles sanitaires qui ont été prescrites par le gouvernement », a-t-elle indiqué. S'agissant de l'apport du Sénat dans le fonctionnement du Conseil économique social et environnemental, Emilienne Raoul a signifié que celui-ci est important. « Lorsque le Sénat initie un projet de loi, il peut demander un avis au Conseil économique et social.

Le président du Sénat nous a précisé encore que cela pourrait se faire à l'avenir si jusqu'à présent, cela n'a pas été fait. Notre institution comme son nom l'indique, Conseil économique social et environnemental traite de ces trois aspects. Mais lorsque les institutions que j'ai citées ne nous présentent pas de dossiers, nous faisons de l'auto saisine en choisissant un thème qui se pose au sein de notre économie, de l'environnement et nous l'analysons tout en faisant des propositions, des recommandations au gouvernement et tous les rapports vont chez le chef de l'Etat », a-t-elle conclu.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DÉVELOPPEMENT

La recherche océanographique refait surface

Le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, a engagé le processus visant à réfectionner le laboratoire, recenser les espèces poissons conservés, ayant changé de nom scientifique et former des cadres pour redynamiser la recherche océanographique, un des axes du Plan national de développement 2018-2022.

Le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a récemment effectué une évaluation de terrain, à la cité scientifique de Pointe-Noire, en vue de relancer le laboratoire de l'océanographie et trouver des solutions biologiques pour le traitement des déchets des hydrocarbures par l'Institut de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen).

Ce laboratoire procédera aux études des processus physiques du milieu marin et côtier du Congo, de la biodiversité et de l'écologie des différentes espèces marines. La structure qui intègre le département de l'Irsen animé par le Pr Victor Mamoné-kéné, maître de conférences en écologie aquatique, ichtyologie et environnement, a également la vocation d'évaluer les stocks des ressources halieutiques.

Le laboratoire de l'océanographie, qui hier a fait la fierté de la République du Congo, a une importance capitale et va servir non seulement au ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, mais également aux ministères des Hydrocarbures, de la pêche, de l'Environnement et de la Marine marchande.

D'autres structures

Le ministre de la Recherche



Le ministre de la Recherche scientifique lors de sa descente de travail à Pointe-Noire

scientifique a, par ailleurs, visité les locaux dans la Villa Dello Jean qui abriteront le laboratoire de biologie moléculaire de l'Institut de recherche en science de la santé, y compris ceux qui ser-

viront de cadre au laboratoire d'analyses microbiologiques et chimiques de la pêche continentale et aquaculture.

Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a, par la suite,

ordonné à la zone de recherche agronomique de Pointe-Noire de mettre en valeur les espaces d'expérimentation se trouvant au sein de la cité scientifique de la ville océane, de propo-

ser des projets permettant la bonne collaboration entre ladite zone de recherche et la société green-service, ainsi qu'un autre projet sur la riziculture.

Recadrage

Le séjour de travail a également ponctué par une réunion de recadrage entre les chercheurs du laboratoire physico-chimique de l'Irsen et la société green-service sur le traitement des boues de forages et des celles de fonds de bac. Le laboratoire physico-chimique de l'Irsen se penche en priorité à l'environnement pour parer à la pollution environnementale, en adhérant à la stratégie mise au point par Green-service à propos des boues polluées par les hydrocarbures. Aussi, ce laboratoire accompagne la société Green-service dans la recherche des micro-organismes naturels dans la dégradation des hydrocarbures, tout en étudiant la qualité et la grandeur de la pollution des rivières de Pointe-Noire qui polluent les zones de pêche.

Le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a pris l'engagement de s'y mettre pour accompagner les directions des zones de recherche installées à Pointe-Noire et au Kouilou.

Rominique Makaya

ALLOCATIONS COVID-19

Près de 3 500 foyers pauvres de Baongo vont bénéficier de l'aide

Les ménages bénéficiaires ont été sélectionnés à l'issue de l'opération d'identification qui s'est achevée le 21 juillet, ouvrant ainsi la phase de certification des données, la toute dernière étape avant d'amorcer le paiement des ayants droit.

Vingt mille ménages ont été enquêtés à travers Baongo en vue de répertorier les foyers en désarroi. Dans le lot, quelque 3428 foyers présentant les indices d'indigence sociale ont été sélectionnés, et devraient bénéficier des allocations d'urgence Covid-19 promises par le gouvernement de la République. A côté de ces familles jugés très pauvres, il a été aussi identifié 2395 autres ménages dits vulnérables. Il s'agit des ménages pour lesquels la situation sociale s'est avérée aussi préoccupante que la première catégorie, mais

que le gouvernement doit allouer un appui financier de 50 000 francs CFA en second lieu. Cependant, 6485 foyers sont déclarés contentieux, du fait que les différents enquêteurs ont donné des appréciations contradictoires sur les indices de pauvreté.

Le comité pluri-acteurs installé devrait donc trancher lors de la certification des données, en vue d'établir un fichier cohérent à base duquel les ayants droit seront payés dans les jours à venir. S'exprimant lors de la remise des bottins à l'ad-



Antoinette Dinga Dzondo remettant les bottins au maire de Baongo/Photo Adiac

ministrateur-maire de Baongo, Simone Loubienga, la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire a invité le comité pluri-acteurs à la stricte impartialité dans la certification

des données. « Travaillez en toute impartialité et sans interférences, afin de dresser une liste cohérente des vrais bénéficiaires des allocations d'urgence comme prévu par

le gouvernement », a souligné Antoinette Dinga Dzondo, affirmant que l'objectif est de soutenir cent mille ménages pauvres à Brazzaville.

Firmin Oyé

« Travaillez en toute impartialité et sans interférences, afin de dresser une liste cohérente des vrais bénéficiaires des allocations d'urgence comme prévu par le gouvernement »

REPRISE DES VOLS INTERNATIONAUX

Le gouvernement congolais impose des mesures sanitaires

Le trafic aérien international pourra bientôt reprendre après quatre mois de fermeture en lien avec la pandémie du coronavirus. En attendant sa décision d'ouvrir les vols extérieurs, le gouvernement veut s'assurer du respect des mesures barrières dans les aéroports, à bord des avions et à l'arrivée des passagers.

Les exploitants d'aérogares sont invités, à partir de ce jour, à désinfecter les surfaces susceptibles d'être contaminées, à savoir les comptoirs, escaliers roulants, ascenseurs, toilettes, coins-bébés, chariots à bagages, points de collecte, bus côté piste, les sièges dans les zones d'enregistrement et d'embarquements, y compris les bacs à déchets et surtout les lingettes à jeter dans les bacs à déchets d'activités de soins à risque infectieux.

L'accès aux aéroports a été durci, il est strictement réservé au personnel en service, aux passagers des vols en cours de traitement et aux accompagnateurs des personnes malades, mineurs ou à mobilité réduite. La distanciation physique d'un mètre et le port de masque sont alors obligatoires dans le périmètre. Les autorités sanitaires vont procéder régulièrement à la mesure de la température des voyageurs au départ et à l'arrivée. « Les passagers sont embarqués de l'arrière vers l'avant de l'avion afin de

limiter les croisements des flux à bord », précise une circulaire du Premier ministre. La gestion des passagers en vol a également été renforcée. Pour cela, les exploitants aériens doivent fournir des quantités suffisantes de produits de nettoyage et de désinfection efficaces contre la Covid-19. Les services pouvant générer des contacts entre les passa-

gers et le personnel à bord sont déconseillés, tels que les journaux en format papier, la restauration, la vente à bord. « Le service de restauration – à défaut d'être suspendu – à bord des aéronefs doit consister en un repas servi dans un contenant fermé et préemballé. Les couvertures et oreillers utilisés par les passagers d'un vol précé-

dent ne doivent être réutilisés par les passagers du vol à venir », ajoute la même note. Les autorités se sont enfin préoccupées des conditions sanitaires pendant la maintenance des aéronefs et la manutention du fret et des bagages.

Pour essayer d'impliquer exploitants privés et les administrations publiques dans la mise en œuvre de ces mesures sa-

nitaires, la ministre des Transports, Ingrid Olga Ghislaine Éboucka-Babakas a convoqué, le 21 juillet à Brazzaville, une réunion du Comité national de sûreté de l'aviation civile. « Je voudrais souligner la nécessité pour tous de préserver la crédibilité de notre pays en matière de sûreté aérienne, en toutes circonstances. C'est ainsi que je déplore deux incidents majeurs, celui survenu à l'aéroport A. A. NETO de Pointe-Noire avec les tirs de projectiles et celui de l'aéroport Maya-Maya de Brazzaville avec un homme dans un des réacteurs d'un aéronef », a signifié la ministre des Transports.

Les membres de ce comité technique étaient appelés à plancher sur les préparatifs de la reprise du trafic aérien, à déterminer les mesures idoines permettant d'atténuer les risques sanitaires et à garantir un niveau de sécurité et de sûreté propices à la relance des activités de l'aviation civile dans le pays.

Fiacre Kombo

Air France reprend ses vols à destination de l'Afrique

La Compagnie Air France a annoncé, le 21 juillet, la reprise de ses vols en direction de près de cent soixante-dix pays, entre septembre et octobre, soit 85% de son réseau habituel. Trente-deux destinations sont programmées pour l'Afrique.

Le continent africain est concerné par cette reprise avec trente-deux destinations programmées entre septembre et octobre: Abidjan; Abuja; Accra; Alger; Bamako; Bangui; Brazzaville; Casablanca; Conakry; Cotonou; Dakar; Djibouti; Douala; Freetown; Johannesburg; Kinshasa; Lagos; Libreville; Lomé; Luanda; Malabo; Marrakech; Nairobi; Niamey; N'Djamena; Nouakchott; Ouagadougou; Oran; Pointe-Noire; Rabat; Tunis; Yaoundé.

Sur l'ensemble de ses vols, Air France rappelle que le port du masque chirurgical est

obligatoire, et que le contrôle de température corporelle est mis en place au départ de certains vols Air France vers l'international. Par ailleurs, les opérations quotidiennes de nettoyage des avions ont été renforcées et une procédure spécifique de désinfection périodique des cabines par pulvérisation d'un produit virucide homologuée a été mise en place. Air France avait suspendu ses vols à destination de plusieurs pays, depuis quelques mois, en raison de la pandémie de coronavirus.

Yvette Reine Nzaba

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Les syndicalistes menacent de déclencher une grève

Dans une déclaration rendue publique le 21 juillet à Brazzaville, le syndicat des travailleurs de l'administration du territoire (Sytrat) donne un délai de quinze jours à la tutelle pour apporter des réponses aux doléances formulées par le personnel.

Dépasser ce délai, indique la déclaration, le Sytrat va appeler l'ensemble du personnel à entamer une grève illimitée. Selon le texte, les doléances se résument par le statut particulier des agents de l'administration du territoire et la marginalisation dont ils sont victimes dans les nominations. En ce qui concerne le statut particulier, le sytrat exprime toute sa désolation de constater que seule la police a pu voir son statut particulier être signé; alors que, précise la déclaration, au cours des séances de travail avec la tutelle, il avait été obtenu l'assurance de l'aboutissement du projet. A cet effet, le Sytrat propose la mise en place d'une commission paritaire composée des représentants de l'administration et de ceux du syndicat, en vue de l'actualisation du projet. Pour ce qui est des nominations, le Sytrat constate que l'administration du territoire devient un réservoir des retraités et des agents assimilés venus d'autres départements ministériels. Les statistiques, note la déclaration, montrent que sur trois cent soixante-quatre postes de commandement à pourvoir, trois cent quarante et un sont occupés par des agents assimilés. Les derniers faits en date, précise la déclaration, sont des nominations intervenues au niveau de la territoriale: sur quatre-vingt-dix sous-préfets, il y a eu seulement six agents de la territoriale; sur quarante-trois administrateurs-maires des communautés urbaines, un seul agent de la territoriale; sur vingt-trois administrateurs-maires d'arrondissement, aucun agent de la territoriale.

Par ailleurs, le Sytrat a également épinglé des faits inhérents à l'amélioration des conditions de travail des agents, notamment l'absence du bus de transport du personnel, l'insuffisance de l'outil informatique et la modernisation de l'administration par l'informatisation des structures de travail.

Roger Ngombé

SANTÉ PUBLIQUE

Vers l'installation des ordonnanciers dans les pharmacies

Le directeur de la pharmacie et du médicament, le Dr Boniface Okouya, a annoncé le 22 juillet l'instauration d'un registre dans lequel les pharmaciens inscriront les produits délivrés qui ne sont pas en vente libre ainsi que leurs prescripteurs dans les prochains jours.

La disposition sera mise en place pour une traçabilité et un meilleur suivi de la dispensation des produits destinés à soulager les douleurs et autres problèmes psychologiques, a-t-il expliqué dans sa communication donnée lors de sa conférence animée au Centre d'information des Nations unies.

Les produits concernés sont notamment ceux qui agissent sur l'état du système nerveux et y induisent des modifications de la perception, des sensations de la conscience et bien d'autres fonctions psychologiques et comportementales.

Parmi ces médicaments, figurent également les stupéfiants qui sont un groupe de substances connues pour inhiber le centre nerveux et pour induire une sédation de la douleur. Le Tramadol destiné à soulager les douleurs fait également partie des produits utilisés comme drogues.

Boniface Okouya a, par ailleurs, rappelé que la note circulaire du ministère en charge de la Santé mentionne que les officines pharmaceutiques ne peuvent dispenser ces substances que sur présentation d'une ordonnance médicale signée par un médecin.



Boniface Okouya lors de la conférence de presse (Adiac)

« La direction de la pharmacie et du médicament, qui est l'autorité nationale de réglementation pharmaceutique, a depuis quelques temps instruit aux grossistes répartiteurs de ne servir les psychotropes, les stupéfiants et le Tramadol qu'aux officines pharmaceutiques ayant des bons d'approvisionnement dûment signés par le service de réglementation pharmaceutique, la direction de la pharmacie et du médicament », a-t-il déclaré.

La conférence de presse avait pour objectif de rappeler à la population congolaise le danger de l'utilisation des médicaments falsifiés, l'automédication face à la pandémie du coronavirus qui sévit dans le monde ainsi que sur la prescription des médicaments.

L'Organisation mondiale de la santé

et l'autorité nationale de réglementation pharmaceutique, précise l'orateur, avaient mené des enquêtes sur la chloroquine falsifiée qui circule au Congo.

A cet effet, poursuit-il, le ministère mènera une lutte contre les faux médicaments pour arrêter les dérives. Toutefois, Boniface Okouya a déploré l'absence ou des difficultés d'application de la pénalisation du trafic des médicaments falsifiés dans les Etats africains en général et au Congo en particulier.

Notons que l'utilisation des faux médicaments par la population a été l'un des combats majeurs des pharmaciens au Congo. Plusieurs opérations ont été menées contre la vente illicite des faux médicaments dont 103 tonnes de médicaments ont été saisies et détruites.

Lydie Gisèle Oko

COOPÉRATION

L'Allemagne porte un intérêt économique croissant sur l'Afrique

Le Forum des affaires Allemagne-Afrique (GABF) organise, le 6 août, un webinaire exclusif, en coopération avec Africa Oil & Power pour explorer les opportunités offertes aux entreprises allemandes dans une Afrique en mutation, où les économies font preuve d'une plus grande résilience que d'autres, alors que la Covid-19 a frappé très durement les marchés mondiaux.

L'événement explorera les accords qui devraient façonner les relations économiques et commerciales germano-africaines post-Covid-19. L'événement connaîtra la présence, entre autres, du président de la Chambre africaine de l'énergie et PDG du Centurion Law Group, de Sebastian Wagner, co-fondateur du GABF et directeur exécutif de DMWA Resources, et Tim Gengnagel, Deal Accelerator au sein du Rwanda Development Boar.

Sur les trente-sept pays qui échappent à la récession cette année, vingt-deux sont africains selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI).

En effet, après la Covid-19, l'Afrique restera la région à la croissance la plus rapide au monde, et une région où un nouveau monde signifie également de nouvelles affaires.

Les entreprises allemandes ont de plus en plus réussi à faire des affaires en Afrique ces derniers temps, et les opportunités pour les secteurs privé et public allemands ne feront que croître à mesure que l'Afrique construira des mix énergétiques durables et plus propres dans un monde post-Covid-19. « Covid-19 nous a montré à quelle vitesse le monde peut être paralysé et à quel point l'économie mondiale actuelle est fragile. En ces temps de crise, il est particulièrement important de faire preuve de solidarité et de lutter ensemble contre le virus », a déclaré Sebastian Wagner, co-fondateur du GABF.

« Néanmoins, la crise ne doit pas être considérée sous un jour purement négatif. Elle nous permet de prendre le temps d'une décélération pour réfléchir aux erreurs du passé et ainsi jeter les bases d'un réseau plus stable entre l'Allemagne et l'Afrique », a-t-il ajouté.

Le webinaire mettra un accent particulier sur la numérisation et la transition énergétique, deux piliers majeurs sur lesquels la coopération économique et des investissements entre l'Allemagne et l'Afrique devraient se développer à l'avenir.

Le Germany Africa Business Forum (GABF) est un groupe de réflexion privé dont le but est de renforcer les liens d'investissement entre l'Allemagne et l'Afrique. En tant que « privé pour les particuliers », le GABF encourage les investisseurs allemands à considérer le continent africain comme une destination d'investissements rentables et importantes.

Y.R.Nz.

OEACP/UE

Uhuru Kenyatta condamne la décision unilatérale d'une liste noire sur le blanchiment de capitaux

L'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) intensifie son action concernant la publication unilatérale de la liste noire de l'Union européenne (UE).

Alors que les deux organisations s'efforcent de conclure leur nouvel accord de partenariat post-Cotonou d'une durée de plus de 20 ans, le président en exercice de l'OEACP, Uhuru Kenyatta, président du Kenya, a condamné la publication unilatérale de la liste noire de l'UE sur le blanchiment de capitaux dans une lettre adressée à Charles Michel, président du Conseil européen, Mme Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission européenne, et S.E. M. David Maria Sassoli, président du Parlement européen.

Dix membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique figurent dans la liste des pays tiers dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présentent des lacunes stratégiques qui feraient peser de lourdes menaces sur le système financier de l'Union européenne. Cette liste a été publiée, en dépit des interventions antérieures menées au niveau du secrétariat de l'OEACP par son secrétaire général, Georges Rebelo Pinto Chikoti, qui a appelé à des consultations et à un dialogue sur la question.

Dans sa lettre, Uhuru Kenyatta déplore que la publication de la liste européenne ternisse l'image des pays concernés, qui risquent par ailleurs de voir leurs flux financiers soumis à des mesures de contrôle renforcées. En outre, il exprime avec fermeté la position de l'OEACP et réitère la volonté de celle-ci de « lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans l'esprit de l'Accord de partenariat de Cotonou ». La lettre se poursuit ainsi : « Étant donné que l'OEACP et l'UE sont sur le point de conclure un nouvel accord de partenariat, le moment est plus que jamais opportun de démontrer notre engagement en faveur du dialogue et d'un partenariat renforcé ».

Noël Ndong

AFRIQUE

La BAD obtient la note triple A

Dans un communiqué rendu public par la Banque africaine de développement (BAD), le 21 juillet, l'agence de notation financière internationale Fitch Ratings a confirmé l'attribution de la note de défaut émetteur à long terme « AAA » de l'institution panafricaine, avec une perspective stable.

« Nous nous réjouissons du fait que l'agence Fitch Ratings a confirmé la notation 'AAA' de la dette de la banque, avec une perspective stable, malgré la conjoncture économique mondiale et régionale difficile en raison de la pandémie de Covid-19 », a déclaré le président de la BAD, Akinwumi Adesina. Selon lui, la banque poursuivra ses efforts afin de renforcer la pertinence de sa politique de soutien aux pays membres régionaux, en particulier pendant et après la crise de Covid-19. Le président de la BAD s'est engagé à maintenir les ratios prudentiels et les niveaux adéquats de liquidité tampons.

Fitch Ratings a en effet indiqué que la note de triple A de l'institution bancaire pa-

nafricaine est le résultat de l'extraordinaire soutien de ses actionnaires. Elle considère comme excellente et prudente la politique de gestion du risque de la banque, à l'image de celles de ses homologues régionales notées elles aussi 'AAA'.

L'agence de notation financière internationale stipule que le profil de liquidités de la banque est excellent, lui attribuant une note 'AAA', tant pour ses réserves de liquidités que pour la qualité de celles-ci. Aussi, elle estime que la capitalisation de la Banque est solide, reflétant un très bon ratio entre capitaux propres et actifs. A cet effet, Fitch Ratings affirme avoir pris en compte une souscription à hauteur de 125% du capital de banque, à partir de 2021,

dans le cadre de la 7^e augmentation générale de capital approuvée en octobre 2019, tout en faisant remarquer que ses actionnaires non régionaux devraient réaliser leurs premiers versements avant octobre 2021. « Le large soutien de nos actionnaires est essentiel pour que la banque continue de jouer son rôle de premier plan dans l'aide au développement en Afrique », a indiqué la première vice-présidente par intérim de la BAD en charge des finances Swazi Tshabalala. Le triple A avec perspective stable attribué à la banque africaine par Fitch Ratings fait suite à une notation antérieure identique octroyée par l'agence américaine Standard and Poor's Global Rating.

Gloria Imelda Lossele

CRISE MALIENNE

Cinq chefs d'Etat africains attendus à Bamako

Plusieurs dirigeants des pays ouest-africains se rendent, ce 23 juillet à Bamako, au Mali, pour trouver une issue à la crise sociopolitique qui secoue le pays.

Au total, cinq chefs d'Etat ouest-africains se préparent à fouler le sol malien. Objectif : tenter de trouver une solution à la crise sociopolitique que traverse le Mali, après plusieurs semaines de contestation du pouvoir du président Ibrahim Boubacar Keïta.

Parmi les présidents qui devraient faire le déplacement figurent Mahamadou Issoufou du Niger, Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Macky Sall du Sénégal, Nana Akufo-Addo du Ghana et Muhammadu Buhari du Nigéria. L'idée est de faire avancer les discussions.

Le document de base reste les recommandations de la mission de la CE-DEAO. Et si à Bamako, de source diplomatique, on affirme qu'il ne sera pas question d'accepter un départ forcé du président malien Ibrahim Boubacar Keïta, on laisse entendre que sur d'autres plans les lignes peuvent bouger, qu'on peut réadapter les recommandations à la situation du moment. L'objectif est de tout faire pour obtenir la paix. Mais outre le volet politique, il reste toujours à régler l'imbricatio institutionnel.

« Les recommandations de la mission à propos du remembrement de la Cour suprême sont inconstitutionnelles », ont déclaré les deux syndicats de juges.

Les membres du Conseil de la magistrature ont d'ailleurs refusé lundi de rencontrer le président IBK.

Ensemble, ils devaient pourtant s'entendre pour nommer les nouveaux magistrats pour siéger à la Cour constitutionnelle. Une cour qui, dès sa reconstitution, est censée régler le contentieux électoral. Il faut rappeler que cette haute juridiction cristallise les critiques depuis le début de la crise. Elle est accusée par l'opposition d'avoir invalidé une partie des résultats des législatives au profit de la majorité présidentielle.

De son côté, le comité stratégique du Mouvement du 5 juin a peaufiné sa stratégie qui se résume à « la lutte continue jusqu'à la satisfaction de nos revendications ». Ils disent néanmoins être toujours ouverts au dialogue.

Lors d'une réunion le lundi, les membres du comité stratégique du M5 ont réaffirmé qu'ils n'étaient pas d'accord avec les recommandations de l'institution sous-régionale. Au cours de la même rencontre, il a été décidé de décréter une trêve dans la désobéissance civile jusqu'à la fin du mois pour permettre à la population de se préparer à fêter la Tabaski.

Yvette Reine Nzaba

AVIS DE RECRUTEMENT : (01) CHAUFFEUR FM (H/F)



Dans le cadre des activités de la Délégation de la Croix-Rouge française en République du Congo, notamment dans sa mission d'appui à la prise en charge des personnes vivant avec le VIH, Le Chauffeur FM effectue l'ensemble des déplacements demandés en suivant le planning établi et dans respect des règles et procédures

Supervision générale :	Coordinateur Logistique
Supervision hiérarchique :	Fleet Manager
Statut :	Salarié à temps plein
Durée du contrat :	Contrat à durée déterminée (5 mois)
Lieu de travail :	Brazzaville
Horaire de travail :	Du lundi à vendredi : 8h00 à 16h30, les samedi selon besoin

A-Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales :

1. La conduite des biens et des personnes dans le respect des procédures CRF et des règles de sécurité

- Respecter le code de la route et toutes les règles de sécurité fixées par la hiérarchie
- Conduire le véhicule en accord avec les principes de la Croix-Rouge
- Ne pas transporter d'hommes en armes ou en uniformes militaires
- Signaler à son supérieur hiérarchique tout problème lié à la sécurité du véhicule, des biens ou personnes transportées

2. L'entretien et la maintenance, ainsi que le contrôle régulier du véhicule

- Garder le véhicule dans de bonnes conditions de propreté, le nettoyer sommairement chaque jour et de façon complète une fois par semaine
- Assurer la maintenance basique du véhicule selon la feuille de contrôle journalier
- Effectuer le plein hebdomadaire de son véhicule
- Signaler à son supérieur hiérarchique tout problème mécanique rencontré

- 3. Tenir à jour et en bon état les équipements et la documentation du véhicule
- Remplir la feuille de route à chaque mouvement
- Bien tenir les documents de suivi (rapport de consommation hebdomadaire)
- S'assurer que le véhicule dispose toujours de la documentation nécessaire

B-QUALIFICATIONS REQUISES :

- Formation : Niveau BEPC : savoir lire, écrire et rapporter les faits
- Expérience : Au moins 3 ans à un poste de chauffeur. Une expérience au sein d'une organisation internationale de milieu humanitaire constitue un atout
- Autres capacités requises :
- Permis de conduire B, C ou D
- Sens élevé de la confidentialité, agir avec professionnalisme, honnêteté, engagement, ponctualité, diplomatie, courtoisie, intégrité, dynamisme ; Rigueur, organisation et capacité de travail en équipe

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, une lettre de motivation, copie du diplôme, copie du permis de conduire et copies des certificats de travail.

Lieu de dépôt : Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face de PEFACO Hôtel.

Les dossiers de candidature par e-mail sont à envoyer avec pour objet du mail « Candidature pour le poste de Chauffeur FM » aux adresses : rh-congo.frc@croix-rouge.fr et rhco-congo.frc@croix-rouge.fr

Dernier délais de dépôt et d'envoi : Vendredi 31 juillet 2020 à 16h00
Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

Brazzaville, le 20 juillet 2020

Le Département Ressources Humaines

AVIS DE RECRUTEMENT : CHEF DE PROJET NATIONAL OSCAL2 (H/F)

Dans le cadre du projet « Renforcement des capacités de la Croix-Rouge congolaise pour une amélioration durable de la résilience des populations du département du Pool », mis en œuvre conjointement par la Croix-Rouge Congolaise (CRC) et la Croix-Rouge française (CRF), le Chef de Projet National est responsable du suivi programmatique du projet, de sa bonne gestion et du suivi qualité.

Supervision hiérarchique :	Coordinateur de Projet
Statut :	Salarié à temps plein
Durée du contrat :	Contrat à durée déterminée (12 mois renouvelable)
Lieu de travail :	KINKALA
Horaire de travail :	Du lundi à vendredi : 8h00 à 16h30, les samedi selon besoin

A-Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales :

1. Garantir la bonne mise en œuvre des activités de renforcement de capacités

- Participe à l'identification, au ciblage et à la mise en œuvre des formations dans le cadre du renforcement des capacités de la CRC
- Contrôle et renforce la CRC pour le reporting, tout en veillant à son autonomie
- Représente la CRF dans le cadre des activités et relations partenariales avec la CRC
- Participe à la conception de business plan pour favoriser l'atteinte des résultats des activités AGR et conseille la CRC pour leur développement. et renforce la CRC sur les activités en gestion déléguée dans le cadre du projet
- Elabore et conduit des travaux d'enquête et de capitalisation veillant à mesurer en continu l'impact des activités et les bénéfices attendus par les populations et les partenaires du projet
- Facilite la mobilisation, l'adhésion communautaire et la sensibilisation des populations bénéficiaires autour des thèmes liés à l'amélioration de la santé, la promotion de l'hygiène, la rescolarisation et la gestion des infrastructures d'eau et assainissement

2. Participe à la bonne gestion administrative et financière du projet

- Assure la collecte et la conformité de pièces administratives et comptables du projet
- Soutient la gestion administrative et financière du projet, le contrôle de gestion et l'archivage

- Participe à la réalisation du suivi budgétaire et de la trésorerie du projet
- Participe au contrôle la gestion des stocks et des équipements, aux procédures d'achat et donations
- Soutient la CRC pour le contrôle, la gestion des stocks et équipements, la mise en œuvre des procédures d'achat

3. Développement des partenariats, représentation et visibilité

- Elabore et mets à jour l'inventaire des organisations de la société civile présentes sur la zone d'intervention et leurs activités
- Représente le projet dans les réunions et manifestations locales de coordination de l'action sociale et humanitaire
- Centralise et communique les actualités de la coordination de l'action sociale et humanitaire à la Coordination projet

B-Qualifications requises :

- Formation : Formation supérieure en sciences sociales, Gestion de projet (niveau BAC+3/4),
- Expérience : minimum 3 ans à un poste similaire. Expérience au sein d'une ONG humanitaire souhaitable.
- Expérience professionnelle ou personnelle dans les domaines de l'animation, de la formation et de l'enseignement est un plus.
- Expérience dans le domaine de la Santé publique, en management et développement des équipes via des formations est un plus

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, une lettre de motivation, copie du diplôme légalisé et copies des certificats de travail.

Lieu de dépôt : Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face de PEFACO Hôtel.

Les dossiers de candidature par e-mail sont à envoyer avec pour objet du mail : « Candidature pour le poste de Chef de Projet National OSCAL2 »

Aux adresses : rh-congo.frc@croix-rouge.fr et rhco-congo.frc@croix-rouge.fr
Dernier délais de dépôt et d'envoi : Vendredi 21 août 2020 à 16h00

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

Brazzaville, le 20 juillet 2020

Le Département Ressources Humaines

WEBINAR

«L'après Covid-19 pour l'Afrique, regards croisés, la dette africaine et le numérique à l'épreuve de la confiance collective»

Après l'urgence face à la crise liée à la Covid-19, la gestion de la dette représente une opportunité pour les experts d'élaborer, en accord avec les institutions, un processus susceptible de résorber les prévisions de récession annoncées ici et là en Afrique

Pour les experts de Afrik@Cyber-sécurité, en collaboration avec le Centre Marocain d'études stratégiques, le partage d'écran du 13 juillet dernier a permis d'échanger sur l'enjeu majeur autour de la dette. Outre l'accompagnement par le numérique, la question de «L'après Covid-19 pour l'Afrique avec des regards croisés pour la dette africaine et le placement du numérique à l'épreuve de la confiance collective» doit être également posée.

A propos de l'annulation de la dette, on se souvient qu'en avril, en pleine pandémie de Covid-19, le chef de l'État français, Emmanuel Macron, souhaitait que les pays africains puissent être exemptés des intérêts de leurs dettes jusqu'à la fin de cette crise, incitant le G20 Finances, qui se réunissait dans la foulée, à se prononcer en ce sens et à acter un moratoire d'un an.

Dans le même sens, le temps de la crise, voire au-delà, les échanges ont porté sur la question de savoir comment on pourrait laisser les économies africaines respirer et ne pas servir les intérêts de la dette et d'établir et évoquer des pistes d'une étape indispensable pour l'Afrique permettant d'effectuer une formidable avancée.

Ils ont porté également sur le fait d'inciter les politiques à associer toutes les forces et toutes les intelli-

gences pour travailler en commun en vue d'amortir le choc de la pandémie et de relancer les économies pour plus de croissance.

Certes, le constat place la Covid-19 comme la pandémie ayant infligé au monde entier l'une des plus graves crises de son histoire, tant sanitaire qu'économique. Les experts s'accordent à dire que la majorité des gouvernements africains ont su gérer correctement la crise sanitaire malgré le manque de maîtrise de certains cas de grande précarité de la situation économique, sociale, et politique.

Pourtant, dans le continent, la pandémie est loin d'être terminée. Les experts prévoient une mutation de la crise sanitaire multidimensionnelle en crise financière, ce qui semble déjà se profiler à l'horizon, avec une probabilité d'un risque de déstabilisation politico-sociale.

Les enquêtes économiques se suivent et se ressemblent. Selon les récentes études, à la suite de la Covid-19, une prévision de récession de 2,2% est annoncée pour la République démocratique du Congo et de 9% en 2021 pour le Congo-Brazzaville.

Selon une note interne du Quai d'Orsay, les « économie de survies » pourraient être un facteur de déstabilisation économique, puis de déstabilisation sociale, de l'Afrique de



Affiche du Webinar : «L'après Covid-19 pour l'Afrique regards croisés, la dette africaine et le numérique à l'épreuve de la confiance collective»

l'Ouest. Les ménages africains qui vivent au jour le jour pourraient être les premières victimes de la crise sanitaire, surtout en cas de confinement généralisé. Les États doivent prendre conscience que l'urgence sanitaire et financière pourrait rapidement se dégrader et se transformer en une crise sociale et politique, remettant en cause la stabilité de certains régimes et États africains, peut-on lire.

Pour Jean-Louis Bissangilwa de la RDC, la Covid-19 est une occasion de s'appuyer sur des solutions nu-

mériques tout en s'assurant sur la question de la sécurité des données numériques et de leur souveraineté. A propos de la dette antérieure pour financer les investissements, la RDC et certains pays n'en sont plus à se lancer dans des investissements de prestige et non productifs. Ils sont très souvent surévalués. L'annulation de la dette peut être assimilée à de la mauvaise gouvernance plutôt qu'à une bouffée d'oxygène. L'innovation doit servir pour payer les services de la dette et garantir les partenaires pour lever les fonds en option préfé-

rentielle. Il ajoute que : la Covid-19 est une occasion de s'appuyer sur des solutions numériques tout en s'assurant sur la question de la sécurité des données numériques et de leur souveraineté.

Le Capitaine Jean-Marius Ibara du Congo-Brazzaville préconise que, des efforts doivent être déployés en matière de formation et renforcement de capacités en cyber renseignement.

Félix Ntounde, un des internautes à suivre la rencontre, a émis l'idée suivante : « *Le numérique est un levier, certes, mais il faudrait qu'on pense «pays» d'abord, ensuite «région» et enfin «Afrique», car tous les pays africains n'ont pas la même maturité en terme de numérique* ».

En conclusion de ce Webinar, les panalistes gardent l'espoir de compléter l'annulation de la dette par d'autres mesures. Il s'agirait de travailler en appui du numérique. La prochaine étape consisterait à proposer aux dirigeants africains la mise en place d'un observatoire d'alertes et de suivis d'engagements permettant de suivre l'affectation de la dette en vue du développement du continent. « *C'est de là que naîtra la confiance collective* », s'est réjoui Chrysostome Nkounbi-Samba, Président de afrik@cybersecurite.

Marie Alfred Ngoma

AVIS DE RECRUTEMENT : LOGISTICIEN (H/F)



Dans le cadre des activités de la Délégation de la Croix-Rouge Française en République du Congo, notamment dans sa mission d'appui à la prise en charge des personnes vivant avec le VIH, le Logisticien assure un appui logistique à l'ensemble des activités du Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) de Brazzaville, dans le respect des procédures Croix-Rouge française (MOPI) et des règles bailleurs.

Supervision hiérarchique :	Directeur du CTA de Brazzaville
Supervision fonctionnelle :	Coordinateur Logistique
Statut :	Salarié à temps plein
Durée du contrat : (5 mois)	Contrat à durée déterminée
Lieu de travail :	Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) de Brazzaville
Horaire de travail :	Du lundi à vendredi : 8h00 à 16h30, les samedi selon besoin

A-Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales :

- Conduire les achats de biens, services et travaux nécessaires au bon fonctionnement du CTA
 - Centralise toutes les demandes d'achat au niveau du CTA et s'assure que les demandes d'achat sont spécifiées et autorisées
 - Réalise les acquisitions et s'assure que tous les achats sont conduits dans le respect des procédures CRF et des bailleurs de fond
 - Passe les commandes, négocie les prix et les conditions de vente
 - Prépare les grilles d'analyse de cotation pour validation

2. Gestion des équipements et Gérer les stocks logistiques du CTA

- Assure que les équipements sont utilisés pour des nécessités de service
- Assure l'identification et l'affectation de tous les équipements du CTA dans le respect des procédures
- Planifie la maintenance préventive des équipements, contrôle et réceptionne les réparations

- Réceptionne, et réalise un contrôle qualitatif et quantitatif des livraisons/entrées de stock
- Assure que les stocks sont bien entretenus/sécurisés

3. Gérer le parc véhicule et le cadre Bâti du CTA

- Coordonne l'utilisation du véhicule et planifie les affectations en fonction des besoins
- Assure que le véhicule est correctement équipé, dans le respect des règles de sécurité
- Assure que la documentation liée au véhicule est tenue à jour correctement classée et archivée
- Garantir la bonne maintenance et la sécurité du cadre bâti du CTA

B-QUALIFICATIONS REQUISES :

- Formation : Niveau BAC+2 minimum, formation en logistique ou domaine affilié est un plus.
- Expérience : Au moins 3 ans à un poste similaire dans des structures internationalement reconnues. Une expérience au sein d'une organisation internationale de milieu humanitaire constitue un atout
- Autres capacités requise :
 - Permis de conduire B ou C ; Dynamisme ; Rigueur, organisation et capacité de travail en équipe

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, une lettre de motivation, copie du diplôme et copies des certificats de travail.

Lieu de dépôt : Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face de PEFACO Hôtel.

Les dossiers de candidature par e-mail sont à envoyer avec pour objet du mail « Candidature pour le poste de Logisticien CTA » aux adresses : rh-congo.frc@croix-rouge.fr et rhco-congo.frc@croix-rouge.fr

Dernier délais de dépôt et d'envoi : Vendredi 31 juillet 2020 à 16h00
Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

Brazzaville, le 20 juillet 2020
Le Département Ressources Humaines



UNION EUROPÉENNE/ COVID-19

Présidence allemande et nécessité d'un partenariat UE-Afrique plus fort

Pour l'année 2020, l'Europe et l'Afrique se sont fixé un programme ambitieux en vue d'un partenariat UE-Afrique renforcé. La nouvelle présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen, s'est rendue à Addis-Abeba pour son premier déplacement officiel hors UE, soulignant ainsi la ferme volonté de l'Union de faire avancer ce partenariat. L'Europe et l'Afrique partagent la même conception d'un multilatéralisme efficace et d'un ordre international fondé sur des règles, dans lequel les défis mondiaux de notre temps sont relevés collectivement : la paix et la sécurité, le changement climatique, le développement durable, la transformation numérique et la migration, pour n'en mentionner que quelques-uns.

Lorsque la Covid-19 est apparue au début de cette année, elle a révélé brutalement à quel point nous sommes tous interdépendants. Mais si la propagation rapide de la pandémie a eu des conséquences pour nous tous, ces conséquences n'ont pas été les mêmes pour tous. La pandémie a touché durement l'Afrique, causant des dégâts importants sur les plans économique, social et humanitaire.

Concernant le partenariat entre l'Europe et l'Afrique, la crise actuelle a renforcé notre détermination à intensifier la coopération sous le signe d'une responsabilité partagée et de la solidarité. Dans une tribune conjointe parue dans le « Financial Times », la chancelière fédérale Angela Merkel et d'autres dirigeants africains et européens affirment que « seule une victoire collective associant pleinement l'Afrique peut

mettre un terme à cette pandémie ». L'Allemagne assume depuis le 1er juillet la présidence du Conseil de l'Union européenne pour les six mois à venir. L'Afrique est au cœur de la réponse globale de l'UE à la Covid-19, faisant ainsi écho à l'appel des



Mr Robert Doelger est directeur pour l'Afrique sub-saharienne et le Sahel au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne

Nations Unies de « reconstruire en mieux ». En tant que « Team Europe », nous nous tenons aux côtés de notre continent voisin pour l'aider à répondre aux priorités les plus urgentes des pays, des sociétés et des populations d'Afrique démunies face à cette crise.

En s'engageant résolument pour le « Team Europe », l'Allemagne a pris d'importantes mesures pour combattre la Covid-19, par exemple en aidant à mettre en place des systèmes de santé résilients et en allégeant l'impact économique et social sur les populations africaines. On mentionnera notamment les engagements bilatéraux et multilatéraux suivants :



S.E. Mr Raul Mateus Paula est ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo

-l'Allemagne soutient l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans son rôle de coordinatrice dans la lutte contre la Covid-19 en portant à plus de 500 millions d'euros sa contribution annuelle pour 2020 (y compris les 250 millions d'euros destinés au plan stratégique de préparation et de riposte de l'OMS), ce qui fait d'elle le principal donateur ;

-nous élargissons notre coopération avec le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC) de l'Union africaine afin de progresser dans les diagnostics et de diffuser des informations ;

-nous soutenons l'initiative « Réponse mondiale au coronavirus » de la Commission européenne et la plateforme ACT mondiale lancée par l'OMS pour développer et assurer un accès équitable aux vaccins, tests et traitements contre la Covid-19. Les engagements de l'Allemagne s'élèvent à 908 millions d'euros au total, dont 230 millions d'euros pour la CEPI et 100 millions d'euros supplémentaires pour Gavi - L'Alliance du Vaccin ;

-dans le cadre du G7 et du G20, nous avons fermement plaidé en faveur d'un moratoire sur la dette pour les pays les moins avancés et pour des lignes de crédit supplémentaires sécurisées via la Banque mondiale et le FMI ;

-bien qu'étant déjà le deuxième donateur d'aide humanitaire bilatérale à l'échelon mondial, le gouvernement fédéral a fourni par ailleurs 450 millions d'euros d'aide humanitaire pour assurer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et les besoins sanitaires des groupes de population les plus vulnérables, dont les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur des régions en conflit, et pour veiller au bon fonctionnement du système logistique humanitaire.

Sans une action collective, la solidarité et l'empathie, il sera impossible de faire face à ce défi planétaire. Si nous restons attachés à ces valeurs dans notre effort commun contre la Covid-19, nous pourrions les appliquer à de nombreux autres défis mondiaux urgents qui se posent à nous. Le sommet UE-UA prévu prochainement marque une étape décisive pour élaborer ensemble un programme politique vaste et ambitieux qui permettra d'approfondir notre coopération stratégique à long terme. Pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, l'Allemagne soutiendra pleinement un partenariat UE-Afrique renforcé visant à construire un avenir commun meilleur pour le bien de nos peuples.

UBA
United Bank for Africa

Restez en sécurité.
Faites vos transactions bancaires depuis chez vous comme

Wizkid

Leo
Le banquier virtuel

UBA
Mobile Banking

Internet Banking

• Africa • New York • London • Paris

www.ubagroup.com E-mail : cfcubacongo@ubagroup.com Africa's global bank

IATA

HARIOM TRAVELS
Agence de VOYAGES et de TOURISME

Vente de Billets d'avion
Assistance voyage
Visas
Reservation Hôtels
Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE
DUBA

DINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
mail: salespnr@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
mail: salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

DISPARITION

Le patriarche Edo Ganga conduit à sa dernière demeure

Co-fondateur de l'orchestre « Les Bantous de capitale », le patriarche Edo Ganga, qui a tiré la révérence, le 7 juin au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, à l'âge de 87 ans, a été conduit à sa dernière demeure au cimetière du Centre-ville, le 22 juillet. Peu avant, la République lui a rendu un hommage au Palais des congrès, au cours d'une cérémonie patronnée par le ministre d'État, Henri Djombo.

Après Sambadio, Yves Saint Lazare, la mort impitoyable a frappé à coup redoublé Edo Ganga, légende de la musique congolaise moderne. Chanteur ténor, compositeur, arrangeur, Edo Ganga a tiré sa révérence après une brillante carrière de soixante-sept ans, couronnée par son élévation, le 15 août 2019 à la dignité de commandeur dans l'ordre du mérite congolais, décerné par le président de la République, chef de l'Etat, grand protecteur des arts et des lettres.

Au cours de la cérémonie d'hommage qui a été rendu à cet artiste qui a beaucoup contribué au rayonnement de la musique congolaise, le ministre de la Culture et des Arts, Dieu-donné Moyongo, a dressé son portrait en quelques séquences. « *Les fleurs que nous avons apportées il y a quelques semaines, sur les tombes de Sambadio et Yves Saint Lazare sont à peine fanées, qu'il nous faut aujourd'hui dire adieu à Ganga Edo, le tout dernier survivant des pères fondateurs des Bantous de la capitale, Bakolo mboka...* », a déclaré le ministre.

Né le 27 octobre 1933 à Léopoldville actuelle Kinshasa, de André Mayinguidi et de Véro-

nique Mvouala Ganga, Ganga Edouard, devenu célèbre sous l'appellation de Ganga Edo, est le petit-fils de Ganga Edouard, un instituteur dont un complexe scolaire de Brazzaville porte le nom, a rappelé le ministre. Il fréquenta la Grande école de Poto-Poto avant d'entrer à l'école professionnelle de l'Afrique équatoriale française, actuel lycée Technique du 1^{er} Mai dans la section Menuiserie. Il sort en 1953, titulaire d'un Certificat d'aptitude professionnelle qui le destinait à une carrière prometteuse dans l'industrie du bois, malheureusement il n'y fit pas long feu. En effet, le jeune-homme fraîchement recruté semble peu absorbé par son métier, car, il s'est trouvé une nouvelle vocation, la musique. Ainsi, va-t-il faire ses premiers pas dans les orchestres Atomique Jazz, puis Négro Jazz, qui seront ses rampes de lancement, a indiqué le ministre dans son oraison funèbre.

Le fleuve Congo n'étant qu'un vaste boulevard flamboyant entre Léopoldville et Brazzaville, Edo Ganga le traversera régulièrement et créera avec d'autres compagnons l'orchestre Ok-Jazz en 1956 à Léopoldville, puis les Bantous



Le ministre d'État Henri Djombo s'inclinant devant la dépouille de Edo Ganga (crédit photo/Adiac)

de la capitale en 1959 à Brazzaville. C'est au sein de ces deux grandes écoles de la musique des deux rives du fleuve Congo que le génie créateur de Edo Ganga va germer, étendre, bourgeonner, puis tutoyer les étoiles pour la grande jubilation au sein des Bantous de la capitale dont il est devenu une véritable icône. Edo Ganga fut aussi membre des orchestres, Les Nzoï, Le Peuple, et les Bantous monuments.

Au plan politique, Ganga Edo

était membre du Parti congolais du travail. Il laisse une veuve, de nombreux enfants, qu'il était fier d'avoir eus, à Kinshasa de même qu'à Brazzaville, ainsi qu'une longue descendance. « *Nous aurions aimé voir, et revoir encore et encore, le patriarche, notre patriarche sur scène, exhibant par son jeu de pieds magique une danse ; et dirigeant l'orchestre les Bantous de la capitale avec cette grosse énergie qui lui était si particulière, mais hélas ! il s'en est allé. Adieu Ganga*

Edo, adieu patriarche, adieu l'artiste. » C'est par ces mots que le ministre de la Culture et des Arts a fini son oraison funèbre.

Rappelons que la cérémonie d'hommage à Edo Ganga s'est déroulée en présence de la délégation des artistes musiciens de la RDC conduite par leur ministre de la Culture, et de l'ambassadeur de France au Congo. L'hommage était agrémenté par la musique des Bantous de la capitale.

Bruno Okokana

L'AFFAIRE CMS-AS VEGAS

La Fifa rétablit le club congolais dans ses droits

Pour n'avoir pas pu respecter la convention de prêt signée avec le club qui évolue en Ligue 2 congolaise, le Centre Mberi sportif (CMS) du Gabon a été sommé de payer à l'Association sportive Vegas la somme de 6,5 millions de francs Cfa selon le verdict rendu par la commission du statut de joueur de la Fédération internationale de football association (Fifa).

L'AS Vegas sort gagnante de l'affaire qui l'opposait au club gabonais. Les deux clubs avaient, en effet, signé le 19 juillet 2019 une convention d'une année, dans laquelle le club congolais s'est engagé à renforcer l'effectif de ce club de Libreville qui disputait la Ligue africaine des champions en lui prêtant ses trois joueurs notamment Melfis de Dieu Akanapio (un défenseur central), Ulrich Menzeli (arrière gauche) et Jean Rosis Koumou Opimbat (attaquant).

En contrepartie, le CMS devrait verser en trois mensualités la somme de 7,5 millions de francs Cfa à l'AS Vegas relative aux indemnités de prêts. D'après les explications de Doless Oviebo, le président de l'AS Vegas, le club de Libreville n'a malheureusement pas honoré ses engagements en ne versant que la somme d'un million de francs Cfa.

Comme l'exige les clauses de

la convention, l'AS Vegas s'est tournée vers la Fifa pour solliciter l'arbitrage. La décision du juge unique de la commission du statut de joueur a soulagé

le club congolais. « *Le défendeur, le Centre Mberi sport doit payer au demandeur l'Association sportive Vegas la somme de 6.500 000 francs Cfa*

dans le litige contractuel relatif aux joueurs précités », a décidé la Fifa.

Un délai de quarante-cinq jours à compter du 7 juillet

a été accordé au CMS pour verser à l'AS Vegas la somme due. Si ce club ne règle pas ses comptes dans les délais requis, il s'exposerait à une interdiction de recruter les nouveaux joueurs au niveau national et international. « *La durée maximale de cette interdiction incluant des sanctions sportives est de trois saisons* », a conclu Jose Luis Andrade, le juge unique de la commission du statut du joueur.

Il est aussi reproché au CMS d'avoir rompu unilatéralement les contrats des trois joueurs congolais après son élimination aux tours préliminaires par les Tchadiens d'Electsport football club (0-0 puis 0-2) alors que la durée de leur contrat était d'une année. Si l'AS Vegas a obtenu gain de cause, ses joueurs pourraient à leur tour saisir pourquoi pas la Fifa pour demander des réparations.

James Golden Eloué



Les joueurs de l'AS Vegas et son président en joie après la victoire

NÉCROLOGIE

Les familles Kabuya et Kalanga ont le profond regret d'annoncer aux amis et connaissances le décès inopiné de leur fille, sœur et tante Marie Kabuya Mitongo, ancienne agent de la société Airtel Congo, survenu le 12 juillet 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n° 8 de la rue Ball à Bacongo, vers le bar La Détente. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement ».



Lucien Mihondono, agent des Dépêches de Brazzaville, Corentin Mihondono, Ludovic Mihondono, Georgette Diafouka et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, oncle et grand-père, Georges Mihondono, agent à la retraite de l'Université Marien-Ngouabi, survenu le 11 juillet 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°27, rue Linzolo à Ouenzé. L'inhumation aura lieu le samedi 25 juillet au cimetière Ma Campagne..



Les familles Elikaka et Ehoula ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur frère Frédéric Tango, inspecteur général de l'ex-PTT à la retraite, survenu le 20 juillet 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à Mpila vers l'école 31 juillet. La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.

Adjel Mouamba Biyo et les enfants Ndzondo ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, neveu et petit-fils Emma Claude Moukengue Ndzondo, survenu le 15 juillet 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°8 rue Ntima à Makazou. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement. Dieu a donné, Dieu a repris.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :** Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso Immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



MAGISTRATURE ET ARMÉE

Sylvestre Ilunga refuse d'endosser les récentes nominations

Le Premier ministre congolais, en mission à Lubumbashi, dit n'avoir pas délégué ses pouvoirs de contreseing au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires coutumières.

Dans une déclaration signée le 21 juillet par son directeur de la communication et porte-parole, le Premier ministre Sylvestre Ilunga dit ne pas endosser les récentes nominations dans la magistrature et l'armée. Ce pour quoi il se propose de rencontrer à nouveau le président de la République, « en vue de tirer au clair cette situation préoccupante ».

Sylvestre Ilunga Ilunkamba relève, dans ce communiqué que « sur instruction du président de la République », il était en mission à Lubumbashi et « n'a pas délégué ses pouvoirs de contreseing au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, à qui il a conféré l'intérim tout en circonscrivant sa portée ».

Pour le Premier ministre Ilunga, la portée de l'intérim conféré au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur se limitait à veiller à ce que tout courrier destiné au Premier ministre soit réceptionné à son cabinet avant toute orientation et le joindre en cas de nécessité.



Radio Okapi/Photo John Bompengo

Surpris par la lecture des ordonnances à la télé

Cette déclaration faite par le directeur de communication et porte-parole du Premier ministre rappelle que le contreseing est un acte de très haute portée politique et juridique qui relève de la compétence exclusive attachée à la qualité

de Premier ministre et qui ne peut se concevoir dans le cadre de l'intérim tel que circonscrit dans la lettre qui l'a conféré au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières.

La déclaration indique aussi que dans le cadre d'un gouver-

nement de coalition, le contreseing du Premier ministre constitue, au-delà de sa nature juridique, le gage des équilibres des pouvoirs entre le président de la République et le Premier ministre, qui est l'émanation de l'Assemblée nationale.

Le document note, par ailleurs,

Sylvestre Ilunga, Premier ministre DR la « grande surprise » de Sylvestre Ilunkamba, en suivant le 17 juillet, la lecture de ces ordonnances à la télévision nationale, sans que l'intérimaire ne l'en ait informé préalablement. Pour tirer au clair cette situation, le Premier ministre se propose, indique cette communi-

tion, de rencontrer au plus tôt le président de la République.

Il est rappelé que le chef de l'Etat avait signé, très récemment, des ordonnances de la mise en place dans le commandement de l'armée ainsi que dans la magistrature. A la place du premier ministre, ces décisions ont été contresignées par le vice-Premier ministre Gilbert Kankonde, assumant l'intérim de Sylvestre Ilunga.

Déjà certaines personnalités proches du Front commun pour le Congo avaient dénoncé la prise de ces ordonnances à l'absence du Premier ministre Ilunga, qui devrait les contresigner, indiquant que Félix Tshisekedi a profité de cette absence pour faire contresigner ces décisions par un membre du gouvernement proche de lui.

Cette situation a également remis sur la sellette la situation créée, il y a plus d'une année, par la ministre chargée du Portefeuille, qui avait bloqué les ordonnances présidentielles, en refusant de notifier les dirigeants nommés à la Gécamines et à la Société nationale des chemins de fer du Congo. Cela était également la situation avec l'actuelle ministre du même secteur, qui tardait pour notifier les mandataires nommés récemment à la tête de certaines autres entreprises publiques.

Lucien Dianzenza

RENAISSANCE DU CONGO

L'appel à l'unité de Jean-Max Mayaka

L'absence du président du FC Renaissance du Congo, Pascal Mukuna encastré à la prison central de Makala à Kinshasa, a révélé les problèmes qui minent le club. Le président des supporters a entamé une série des rencontres dans le but d'apporter plus de sérénité au club orange de la capitale de la République démocratique du Congo.

L'heure est grave au sein du FC Renaissance du Congo depuis la détention du président de ce club de football, l'évêque Pascal Mukuna, à la prison centrale de Makala. Certes, l'équipe n'est pas démobilisée, mais les supporters du club orange de la capitale souscrivent à plus de sérénité au sein de leur équipe par l'unité.

Aussi la série des rencontres avec les anciens dirigeants du

FC Renaissance du Congo, initiées par le président de la grande commission des supporters, Gelezo, s'inscrit-elle dans cette optique. Il a devisé avec Jean-Max Mayaka, l'un des fondateurs du club. Les problèmes qui minent les Renais ont été abordés au cours de cette rencontre, entre autres, le manque de dialogue, le non-respect des postes au niveau du comité

de direction de l'équipe, etc. « Nous ne devons pas voir les choses par rapport à un individu, mais par rapport à un groupe de personnes qui doivent se mettre ensemble en fonction des compétences, d'une vision commune et de bonne répartition des tâches pour éviter de tomber dans ces erreurs du passé », a déclaré Jean-Max Mayaka. Et de poursuivre : « Renaissance est l'équipe des supporters. Et en tant que supporter, je ne peux pas accepter que l'équipe sombre. Pour cela, il va falloir se mettre autour d'une table, et voir si je peux être utile. Si j'ai accepté l'humiliation pour cette équipe, c'est parce que Renaissance du Congo est sortie en partie de mon embryon. Si aujourd'hui, on m'associe, on demande mon



Jean-Max Mayaka, ancien du comité dirigeant du FC Renaissance du Congo club a récemment promu l'ancien international Trésor Lualua au poste de manager, et l'on attend la suite, du fait toutes les activités du football étaient suspendues à cause de la pandémie de covid-19. La levée de l'état d'urgence sanitaire va permettre la reprise des activités.

Martin Engimo

« Nous ne devons pas voir les choses par rapport à un individu, mais par rapport à un groupe de personnes qui doivent se mettre ensemble en fonction des compétences, d'une vision commune et de bonne répartition des tâches pour éviter de tomber dans ces erreurs du passé »,

LIVRES

Bob Bobutaka théorise sur le parcours judiciaire, politique et législatif de Kengo wa Dondo

Le Pr Bob Bobutaka Bateko de l'institut supérieur des statistiques de Kinshasa et à l'Université de Kinshasa est archiviste, archivologue, expert en bibliothéconomie et bibliologie, docteur en sciences de l'Information et de la communication. Auteur prolifique avec déjà dix-huit ouvrages publiés en France, en Belgique et en Allemagne, il est l'auteur de l'ouvrage « Archives de droit, de politologie et de légistique, tome 1. Théorisation sur Léon Kengo wa Dondo » paru aux éditions Edilivre à Paris.

Intervenant dans l'émission « Métissage » animée avec maestria par Jeannot Matwaki Mofelele sur Radio Okapi à Kinshasa, le Pr Bob Bobutaka a éclairé la lanterne des auditeurs sur cet ouvrage inédit qui se penche, du point de vue scientifique, sur la carrière de Léon Kengo wa Dondo dans le pouvoir judiciaire, exécutif et législatif lui qui était procureur de la République, chef du gouvernement et président du Sénat.

A propos, c'est un essai de 375 pages, dans lequel le Pr Bob Bobutaka s'est attelé à construire un corpus théorique et conceptuel englobant le droit, la politologie, la légistique, l'archivologie, la bibliologie et la communicologie pour expliquer l'humanisation de la mémoire institutionnelle nationale. « Dans mon souci de réfléchir sur la revalorisation du secteur documentaire en général, et spécialement dans le domaine des archives, j'ai voulu expliquer comment un individu peut être qualifié de document d'archives nationales. Et pour ce faire, j'ai

exploité l'intelligence autour de Léon Kengo Wa Dondo. En fait, quand j'ai intitulé le chapitre 'Archives de droit, de politologie et de légistique', c'est simplement le reflet du parcours de l'intéressé qui a d'abord évolué dans le monde du droit avec la mention de procureur de la République. Et puis il a été chef du gouvernement, ainsi que ministre des Affaires étrangères, ici dans le cadre de la politologie comme une orientation d'étude. Pour terminer sa carrière, j'ai exploité sa carrière de la légistique qui est un domaine qui concerne la législation », a éclairé le Pr Bob Bobutaka.

Et il a affirmé : « Donc, le fait de dire 'Archives de droit, de politologie et de légistique', c'est vraiment l'expression du parcours de Léon Kengo Wa Dondo et lorsqu'on met l'accent sur les archives, c'est pour démontrer qu'à lui seul, c'est un document d'archives qu'on doit gérer avec dextérité dans ce pays ». Quant à sa motivation à écrire ce livre,



Pr Bob Bobutaka Baeko

le Pr Bob Bobutaka a soutenu : « Je me suis rendu compte que je pouvais appliquer, selon un certain enrichissement, un dicton d'Amadou Hampâte Bâ qui avait dit que lorsqu'en Afrique un vieillard meurt, c'est toute une bibliothèque qui brûle. J'ai réfléchi autrement pour dire si l'un de plus grands sages afri-

cains utilisait un peu une approche mortum, je veux utiliser une approche interactive. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité enrichir ce qu'Amadou Hampâte Bâ pour dire qu'en Afrique, un vieillard qui vit constitue un référentiel mémoriel interactif pour ses contemporains. Kengo wa Dondo, comme il

est encore en vie, constitue pour nous Congolais, les universitaires, les scientifiques, les chercheurs, les politiques, un contexte d'échange, d'interactivité sur tout ce qu'il connaît sur ce pays, d'autant plus qu'il est actif depuis 1958 ». Après la publication du livre, le Pr Bob Bobutaka a eu un entretien enrichissant avec Kengo Wa Dondo.

Pour le Pr Bob Bobutaka, le livre est d'abord dédié à la science. Et il explique : « Le livre est d'abord scientifique, puisque j'ai voulu faire l'interdisciplinarité autour de Kengo wa Dondo comme juste un cas d'étude. En fait, le fondement est plus théorique où je mets en évidence les aspects du droit, de la politologie ainsi que de la légistique... Le livre a douze chapitres, mais l'exploitation des éléments sur Kengo Wa Dondo, c'est à partir du septième chapitre, car j'ai voulu que ce livre soit au service de la science, j'ai pris Kengo wa Dongo comme cobaye ».

Martin Engimo

ÉNERGIE

Un pas de plus dans l'implantation du nouveau paysage de l'électricité en RDC

La patronne de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) et son adjoint sont connus depuis le 17 juillet. Sandrine Ngalula Mubenga et Me Baby Akwamba Esengo sont les premières personnalités à occuper ces postes stratégiques après la création de cet établissement public en 2016. Comme l'expliquent nombre d'experts, les nouveaux animateurs de cet organe gèrent un secteur bien compliqué.

Quatre ans après, les autorités RD-congolaises ont procédé enfin à la nomination du directeur général de l'ARE, un organe crucial dans le nouveau paysage de l'électricité en RDC, et de son adjoint. Il s'agit d'un organe important dans la promotion de la libre concurrence, du contrôle des opérateurs, de l'arbitrage des différends en premier ressort et de l'accès aux réseaux électriques à tous. En effet, après la libéralisation du secteur de l'électricité en juin 2014, des conflits entre opérateurs ont commencé à voir le jour. Il y a, par exemple, des cas de frictions survenues lors de la mise en œuvre des actions d'implantation des réseaux de distribution. L'on évoque également des problèmes dans l'interprétation et l'application de la loi. Dès lors, la saisine systématique de l'ARE paraît essentielle pour la recherche des solutions à l'amiable. Il faut rappeler que le débat sur cette importante réforme a débuté dans les années 2008, avec la mise en place d'un cadre de réflexion en vue de proposer des pistes de solution pour la relance du secteur de l'électricité.

Depuis sa création en 2016, les opérateurs du secteur électrique ont attendu avec impatience la nomination des nouveaux mandataires à la tête non seulement de l'ARE mais également de l'Agence nationale de l'électrification en milieu rural et périurbain, autre organe incontournable dans la problématique de la desserte en électricité en milieu reculé. Pourtant, la structuration de ces deux établissements a fait l'objet d'études sérieuses et d'un décret du Premier ministre en 2018 fixant les modalités de perception des ressources. Après une longue attente, le nouveau président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en a fait l'une de ses priorités pour son quinquennat. Il a procédé comme promis à la nomination de Sandrine Mubenga, détentrice d'un doctorat en génie électrique de l'Université de Toledo (États-Unis d'Amérique), et de Baby Akwamba Esengo, avocat de formation et de profession (Assistant à la faculté de droit de l'Université de Kinshasa) à la tête de l'ARE. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

MBUJI-MAYI

Olpa offusqué par l'agression des journalistes

L'ONG, pour qui cette agression est une atteinte grave à la liberté de la presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, appelle les acteurs politiques de la province du Kasai oriental à s'abstenir des actes d'intolérance politique contre les professionnels de la presse.

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) s'est dit offusqué par l'agression des journalistes à Mbuji-Mayi, dans le Kasai oriental. L'ONG note qu'il s'agit manifestement d'une atteinte grave à la liberté de la presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Tout en condamnant cette agression des journalistes en plein exercice de leur travail, l'Olpa appelle les acteurs politiques de cette province à s'abstenir des actes d'intolérance politique contre les professionnels de la presse.

L'organisation rappelle que Lewis Tshilewu, Marie-Jeanne Mupela, Nicolas Kazadi, Ebedon Kayembe, Olivier Diangu, Hamilton Nguaka, Denis Babi, respectivement journalistes à Happy day, Radio Télé Débout Kasai, Radio télé Océan pacifique, Radio Lotus, toutes émettant à Mbuji-Mayi, ont été pris à partie, le 21 juillet, par des individus se réclamant être membres de la Ligue des jeunes de

l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS/Mbuji-Mayi).

Olpa note qu'Elie Ndaya, correspondant du magazine télévisé Actu 30 diffusé sur les médias de Kinshasa, se trouvait également aux côtés des journalistes agressés alors qu'ils étaient tous au siège de l'Assemblée provinciale en train d'effectuer un reportage sur deux rassemblements parallèles organisés par un groupe dénommé « Collectif sauvons le Kasai » et la Ligue des jeunes de l'UDPS/Mbuji-Mayi. A en croire cette organisation de défense et de promotion de la liberté de la presse, les uns réclamaient la démission du gouverneur de province, Jean Maweja Muteba, alors que les autres exprimaient leur opposition à tout départ du gouverneur. Les journalistes agressés, note Olpa, s'en sont sortis avec des lésions corporelles, leur matériel confisqué (dictaphones, téléphones) ont été restitués grâce à l'intervention d'un des leaders des jeunes de cette formation politique, Jeannot Kabongo.

Lucien Dianzenza

INTERVIEW

Michel Mutahali : « Nous avons réfléchi à ce qu'il serait possible de faire pour tout le monde »

Happy People, maison de production de musique chrétienne réputée à Kinshasa et au-delà des frontières de la RDC, a trouvé une astuce pour pallier son incapacité à accéder aux trop nombreuses demandes de productions des artistes. Dans cet entretien exclusif avec Le Courrier de Kinshasa, son manager général explique la politique de travail de son record label. Il a également évoqué la possibilité qu'offre la technologie de lancer sa carrière musicale sans producteur, sujet abordé lors du second Africa Music Forum tenu l'an dernier à Kinshasa.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : Comment devrions-nous vous présenter à nos lecteurs ?

Michel Mutahali : Mon nom est Michel Mutahali. Je suis le responsable de la structure Happy people, une maison de production ou record label. Focalisé sur la musique à caractère gospel, nous procédons à ce titre à de la production scénique, la promotion, le marketing et le management.

L.C.K. : Pourriez-vous nous parler de votre participation à la seconde édition de l'African Music Forum (AMF) où Happy People a été présenté à un large public ?

M.M. L'AMF m'a contacté pour tenir une keynote à propos de «Comment lancer sa carrière sans producteur». L'idée derrière le développement de ce sujet était d'expliquer aux artistes les prérequis avant de se lancer dans une carrière. En fait, nous recevons beaucoup de demandes de production de la part d'artistes. Mais, en réalité, la plupart ne savent pas qu'il existe des prérequis. Aujourd'hui la technologie a tellement évolué que l'on n'a pas réellement besoin d'un producteur, mais plutôt d'une équipe managériale autour de soi qui permette de monter son niveau de professionnalisme en sorte que, par la suite, le travail accompli puisse intéresser des producteurs. Et non pas faire la démarche inverse en commençant par chercher un producteur sans avoir au préalable structuré son fonctionnement.

L.C.K. : De quelle manière Happy People assure-t-il l'accompagnement des artistes ?

M.M. : Tous les six mois nous tenons une conférence à Kinshasa, nous l'avons tenue aussi à Cotonou il y a un mois sur le même sujet que celui abordé lors de l'AMF. C'était notre fardeau parce que, via les réseaux sociaux,



nous recevons dix à vingt demandes de production tous les jours. En tant que record label nous produisons des artistes, notamment Dena Mwana et El Georges, nous avons signé avec Rachel Anyeme. Certainement qu'à cet effet, plusieurs voient le travail que nous abattons et de manière innocente, nous envoient des messages où ils demandent aussi à être produits. Nous nous sommes rendu compte, malgré toute notre bonne volonté, qu'il est impossible de produire tout le monde. C'est alors que nous avons réfléchi à ce qu'il serait possible de faire pour tout le monde qui ne serait pas onéreux et qui pourrait aider certaines personnes à trouver des solutions à leurs problèmes. C'est ainsi que de fil en aiguille, nous avons mis en place des formations où sont expliqués les prérequis qui les outilleront pour le moment où ils aborderont un producteur ou voudront faire de la musique.

L'essentiel pour connaître comment l'industrie de la musique fonctionne, qui en sont les acteurs, quel est l'écosystème autour. Pour la plupart des gens, le mot musique évoque juste le fait de chanter. Bon nombre d'entre ceux qui nous écrivent, nous demandent de les produire veulent chanter. Cependant, l'industrie de la musique a besoin des gens qui connaissent la musique,

savent chanter mais font aussi d'autres choses. Dans la cartographie de la musique en Afrique centrale, il y a énormément d'artistes mais quasiment pas de managers ni de promoteurs d'événements ni de tourneurs. Pourtant, plusieurs de ceux qui ont des talents au niveau du chant ont également des skills, compétences managériales. Nous avons à l'idée de rééquilibrer un peu cette tendance. Faire comprendre aux artistes que, quoiqu'ils soient censés chanter devant un micro, ils peuvent tout aussi s'engager à répondre à la forte demande de managers d'aujourd'hui. Il existe des cas de figure dans l'histoire de la musique où de grands chanteurs ont réalisé que la meilleure manière d'impacter cette industrie serait de passer de l'autre côté du micro. Avec la somme des connaissances accumulées dans la pratique musicale, se mettre à encadrer d'autres artistes quitte à user de son carnet d'adresse. Ce qui du reste est financièrement encore plus rentable car une carrière musicale a une limite dans le temps alors que le management c'est pour la vie.

L.C.K. : De manière concrète, dans quelle mesure Happy People apporte-t-il son appui aux artistes avec qui il signe ?

M.M. : Dans le type de

contrat que nous signons, nous assurons le management, nous créons des événements autour des artistes, nous en cherchons et nous proposons leur participation. Nous faisons de la promotion. Nous avons créé notre écosystème avec des canaux de communication où nous pouvons toucher un million de personnes sur les réseaux sociaux. Nous produisons nos propres émissions télé et radio, nous avons nos chaînes YouTube. Nous avons voulu placer des garde-fous dès le départ. Nous avons des contrats avec des chaînes internationales avec lesquelles nous collaborons mais nous avons créé un écosystème de sorte que lorsque nous manageons un artiste, il soit dans un environnement qui mette en avant son travail.

L.C.K. : Que faut-il à un artiste pour être éligible à la production de Happy People ?

M.M. : Pour contourner la difficulté que pourrait avoir les artistes à nous attirer, nous avons mis en place ces formations pendant lesquelles nous donnons l'occasion à plusieurs artistes de nous proposer des sons. Nous les écoutons et soumettons certains extraits de sons au vote de nos followers sur les plateformes. Celui qui obtient le plus de voix et dont la musique s'approche le plus de notre vision parvient à se faire produire. Nous avons tiré trois artistes lors de la pre-

mière édition de formation, les singles de deux d'entre eux sortiront en octobre. Il s'en suivra une promotion avec clips à la clé et tout le reste. C'est notre manière d'aider tant soit peu les artistes. Nous pensons que c'est efficace de former cent personnes et d'en produire deux ou trois avec la certitude que les quatre-vingt-dix-sept autres trouveront des débouchés. Même si nous donnons l'opportunité à deux ou trois seulement de se dégager du lot, mais au moins nous offrons les connaissances de base à tout le monde. Car nous ne pouvons pas produire cent artistes.

L.C.K. : Qu'est-ce qui distingue Happy People comme record label qui a fait le choix d'œuvrer exclusivement dans l'univers du gospel ?

M.M. : La seule grosse différence qui existe entre la musique de la sphère gospel et le séculier est au niveau du message et des attitudes. Deux objectifs se dégagent dans le gospel, le premier est l'évangélisation et le second est que l'artiste vive de son talent. Pour ce qui est du reste, tout ce qui tourne autour de la pratique musicale, à savoir les types de studios, les plateformes de diffusion, les réalisateurs de clips, ce sont les mêmes qui servent pour les deux sphères. L'écosystème est le même mais ce sont les fruits qui nous distinguent. Que personne ne vous trompe, il n'y a pas un ingénieur saint et un autre moins saint, un studio sanctifié, etc. Ce n'est pas cela la relation avec Dieu. Dans notre optique, nous tenons à offrir les conditions optimales que l'on trouve partout ailleurs tout en se concentrant sur le message, le type de message que l'artiste transmet. C'est sur ce front-là que nous canalisons notre choix musical.

Propos recueillis par Nioni Masela

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE

Un chronogramme pour la reprise progressive des activités

Dans son adresse, qui marque le retour à la vie normale, le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a insisté sur l'observance des mesures barrières, notant que la fin de l'état d'urgence ne voudrait pas dire la fin de l'épidémie de covid-19 en RDC.

Après six reports, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a finalement levé officiellement l'état d'urgence sanitaire décrété depuis le mois de mars 2020. Le chef de l'Etat congolais s'est adressé solennellement à la nation pour annoncer la fin de cette période exceptionnelle liée à la riposte à la pandémie à coronavirus. « *Aujourd'hui 21 juillet à minuit prend fin l'Etat d'urgence sanitaire. Les mesures y relatives cessent d'avoir effet* », a-t-il indiqué.

Félix Tshisekedi a, par la même occasion, donné le chronogramme de la reprise progressive des activités sur toute l'étendue du territoire national, dans cette adresse qui marque le retour progressif à la vie normale. « *Nous devons adapter nos stratégies de lutte contre ce fléau* », a-t-il dit.

Pour le président de la République, la fin de l'état d'urgence ne veut pas dire la fin de l'épidémie de covid-19 en RDC. Ce qui l'a amené à affirmer que les mesures sanitaires seront de stricte observation, dont le port des masques, le lavage des mains, la distanciation physique, etc. Il



a, pour ce faire, recommandé le renforcement de la sensibilisation et de la communication sur la maladie. En décidant la fin de l'état d'urgence sanitaire, Félix Tshisekedi a pensé qu'il était « *question de faire l'équilibre*

entre santé physique et celle de notre économie ».

Un chronogramme à appliquer avec les autorités nationales, provinciales et locales

Si les églises, écoles, ports, fron-

tières et stades doivent encore attendre le début du mois prochain pour reprendre leurs activités, le chef de l'Etat a néanmoins décidé de la reprise immédiate des activités commerciales dont une grande partie s'exerce dans l'in-

formel qui, du reste, pèse considérablement dans l'économie de la RDC. Félix Tshisekedi a indiqué la reprise des activités commerciales, à partir du 22 juillet 2020. Il s'agit, selon le chef de l'Etat, des magasins, banques, transport en commun, célébration et réunions, bars, entreprises, etc., alors que la reprise des écoles et des universités, en commençant par les classes terminales, est programmé au 3 août. Le 15 août 2020, il y aura la réouverture des églises, des mouvements migratoires inter-provinciaux, des frontières, des aéroports et ports ainsi que des salles de spectacles, des discothèques, des stades et salle des fêtes. Le chef de l'Etat a, par ailleurs, indiqué que les mesures prises en ce qui concerne la gestion des obsèques restent inchangées et de stricte application. « *Pour les funérailles, les dispositifs actuels doivent être maintenus et doivent être de stricte application* », a-t-il dit, insistant sur la nécessité d'observer les mesures barrières partout.

Lucien Dianzenza

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

BA, Boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



COVID-19

L'accélération des cas en Afrique inquiète l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) se dit « préoccupée » par « l'accélération » de la pandémie de coronavirus sur le continent africain, qui avait jusqu'à présent été relativement épargné.

Avec plus de sept cent vingt-et-un mille cas confirmés de coronavirus et quinze mille décès, l'Afrique reste l'une des régions du monde les moins touchées par la pandémie. Mais le responsable de l'Organisation mondiale de la santé chargé de la gestion des situations d'urgence sanitaire, Michael Ryan, se dit inquiet de l'accélération de la transmission du virus. « Je suis très préoccupé par le fait que nous commençons à voir une accélération de la maladie en Afrique, et nous devons tous prendre cela très au sérieux et faire preuve de solidarité » envers les pays concernés, a déclaré le directeur des situations d'urgences sanitaires à l'OMS, Michael Ryan, le 21 juillet lors d'une conférence de presse à Genève.

L'Afrique est le deuxième continent le moins touché, avec plus de quinze mille cent soixante décès, devant l'Océanie, selon les données collectées, le 20 juillet par l'AFP, auprès de sources officielles. Mais l'Afrique du Sud, pays le plus touché par la pandémie sur le continent, a passé la barre des cinq mille morts dimanche. « L'Afrique du Sud risque d'être un précurseur de ce qui va se passer dans le reste de l'Afrique », a averti Michael Ryan, en faisant valoir que le pays avait enregistré « ses premiers cas assez tôt ». Il a expliqué que la maladie s'était d'abord propagée dans les régions les plus riches d'Afrique du Sud avant d'être désormais largement répandue « dans les régions les plus pauvres, les townships et les zones rurales ».

Si l'épidémie s'accélère en Afrique du Sud, avec une progression de 30% au cours de la semaine dernière, elle ne le fait « pas plus vite » que dans beaucoup d'autres pays du continent, a relevé le responsable de l'OMS. Au même moment, a-t-il cité, la progression atteignait 31% au Kenya, 26% en Ethiopie, 50% à Madagascar, 57% en Zambie, 69% en Namibie et 66% au Botswana.

Même si le nombre total des cas dans ces pays reste plus faible pour l'instant, « je pense que nous commençons à voir une accélération continue de la transmission dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne », a souligné Michael Ryan, appelant à prendre des mesures urgentes.

Yvette Reine Nzaba

Les étudiants finalistes à Cuba vivement attendus au pays

Après sept ans de formation en médecine à Cuba, la première vague des étudiants congolais vient d'accomplir sa mission. Et l'ambassadeur du Congo à Cuba, Rosalie Kama Nyamayoua, a félicité les nouveaux médecins lors d'un entretien qu'il a eu avec le collectif des étudiants et les finalistes, le 17 juillet, à la Havane.

Avant que l'ambassadeur n'adresse ses vives félicitations à tous les nouveaux médecins diplômés, à savoir deux cent cinquante-deux sur les cinq cents étudiants, qui ont honoré le gouvernement, une minute de silence a été observée en mémoire d'un étudiant de la 3^e année de médecine à Ciego de Ávila, Bienvenu Sylvain Kaya. « Je suis fière de vous voir terminer votre formation malgré les difficultés », a dit Rosalie Kama Nyamayoua. D'après son conseiller, la formation des étudiants congolais à Cuba est régie par les textes qui lient le ministère de l'Enseignement supérieur du Congo et celui de Cuba. C'est pourquoi il a souligné : « Les diplômés des finalistes seraient remis au pays comme cela nous avait été dit dès le début. Et cela n'est pas la décision de l'ambassade mais du gouvernement congolais. Les finalistes doivent maintenir la discipline et respecter les lois des Cubains ». L'ambassadeur a affirmé, en s'appuyant d'une note du Parlement sur le

projet de loi 23-2020 du 13 mai 2020 portant loi de finances rectificative pour l'année 2020, que tous ces étudiants seront intégrés dès leur retour au pays. Mais la date de retour n'est pas encore déterminée par les autorités compétentes.

Prenant la parole à son tour, le représentant des étudiants finalistes, a présenté quelques doléances du collectif, notam-

ment la prime de récompense pour avoir terminé la formation en sept ans comme prévu. « Nous tenons à vous informer que sur les cinq cents étudiants envoyés par l'Etat à Cuba en 2013, deux cent cinquante-deux ont accompli leur mission en devenant méde-

cins. Nous voudrions recevoir une prime pour la préparation du voyage comme cela a été le cas lorsque nous quittions le Congo pour Cuba en octobre 2013. Chaque effort fourni mérite des encouragements », a-t-il indiqué. Le collectif a également rappelé au gouvernement le versement de leur bourse trimestrielle à Cuba avant de rentrer au pays car ils ont accumulé déjà vingt et un mois d'arriérés. Cependant, l'ambassadeur Rosalie Kama Nyamayoua indiqua qu'elle n'était pas en mesure de donner d'autres précisions à certaines préoccupations soulevées par des étudiants. Mais elle les a renvoyés vers la ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et l'Intégration de la femme au développement, Jacqueline Lydia Mikolo, une fois au pays. Toutefois, elle a promis de faire parvenir leurs requêtes aux autorités congolaises. Pour terminer, l'ambassadeur a, à nouveau, félicité tous les finalistes pour leur réussite.

Charlem Léa Itoua

« Je suis fière de vous voir terminer votre formation malgré les difficultés »

ment la prime de récompense pour avoir terminé la formation en sept ans comme prévu. « Nous tenons à vous informer que sur les cinq cents étudiants envoyés par l'Etat à Cuba en 2013, deux cent cinquante-deux ont accompli leur mission en devenant méde-

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Cartes de visite



Livres
Calendriers
Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

GE OIL & GAS CONGO SASU

Société par Actions Simplifiées

Capital Social : 10.000.000 Francs CFA

64 avenue Jean Mavoungou, La Foire, Centre/Ville, Pointe-Noire

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'actionnaire unique de la société statuant à titre d'assemblée générale mixte annuelle en date du 28 juin 2020 et dûment enregistrées le 8 juillet 2020 à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Pointe-Noire sous le n°3449 f°126/30, il a notamment été décidé modifier la dénomination sociale de la société. La société est désormais désignée comme suit : « BAKER HUGHES SERVICES CONGO SASU ».

Dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 14 juillet 2020 sous le n°20 DA 361.

Pour avis,

L'Actionnaire Unique

CYBER SÉCURITÉ

Les cas d'usurpation d'identité des autorités se multiplient sur la toile

Plusieurs comptes officiels, dont celui du Premier ministre, Clément Mouamba, ont été piratés notamment sur Facebook pour diffuser de fausses informations en cette période d'état d'urgence sanitaire où l'opinion a besoin de la bonne.

La première semaine du mois de juillet, le chef du gouvernement a été victime d'une usurpation d'identité sur la toile. Son nom et sa fonction écrits en intégralité, une photo le montrant dans son bureau avec les armoiries du pays à côté. Rien à première vue ne permet aux internautes de se rendre compte que la page est piratée. « *Chère population congolaise, compte tenu de cette maladie qui circule, je dis à tous de respecter les mesures d'hygiène (...) je passe par là pour vous dire de déposer sur ma page des messages pour vos besoins* », pouvait-on lire sur ladite page qui est d'ailleurs suivie par plus de huit cents personnes. Constatant que la consigne transpire l'escroquerie, les services de la communication de la primature ont vite fait d'avertir l'opinion que les informations sont des « fake news », que la page n'en est pas une.

Dans la même période, le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla, a connu la même situation avant d'avertir le pu-

blic sur la piraterie de sa page officielle. Visiblement, les usurpateurs ont ciblé les personnes clés qui se chargent de la communication des décisions qui accompagnent chaque étape du déconfinement progressif, le cas du Premier ministre, des comptes rendus des Conseils des ministres et des mesures prises par la Coordination nationale de prise en charge de la Covid-19, le cas du porte-parole du gouvernement.

Un usurpateur mis aux arrêts

Chérubin Bakenda, sujet étranger, a été arrêté par la police, il y a quelques jours à Brazzaville, pour usurpation d'identité sur la toile. « *J'ai créé un compte au nom d'une autorité. J'ai envoyé des demandes d'amis. Etant donné que les gens sont complexés des autorités, ils m'envoyaient tout ce que je leur demandais. Ce sont les filles que j'ai pu escroquer facilement, les hommes sont plus durs et plus prudents* », a-t-il expliqué.

L'imposteur repondra de ses actes devant la justice. Pour sa part, le directeur départe-



mental de la police, le colonel Jean Pierre Okiba, a appelé les internautes à redoubler de vigilance face aux cybers criminels, en assurant que les services de police continueront à jouer leur partition dans la lutte contre la cyber criminalité.

Un projet de loi adopté

Le 17 juillet, les parlementaires ont adopté le projet de loi portant ratification de la Convention de l'Union africaine sur la cyber criminalité

et la protection des données à caractère personnel. Un fondement juridique qui vise à renforcer la lutte contre les crimes commis sur Internet. « *Au niveau du pays, nous avons déjà une législation qui permet d'assurer la protection du cyber espace* », a rappelé le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, en soulignant que le texte adopté renforcera la coopération entre les Etats



Le compte piraté du porte-parole du gouvernement

dans le cadre de la lutte contre la cyber criminalité.

Pour l'heure, si la vigilance dans le cadre de la veille n'est pas redoublée, la vraie information rendue dans les délais par rapport à la vitesse de la communication avec les nouvelles technologies, il est clair que les imposteurs le feront à leur manière en allant dans tous les sens pour perturber l'opinion en cette période de crise sanitaire.

Rominique Makaya

TRIBUNE LIBRE

Maintenir le cap dans la vigilance...

A regarder de près, et sans minimiser les pertes en vies humaines, l'impact sanitaire du Covid-19 en Afrique n'aura pas connu le funeste destin qu'on lui avait prédit. Devant le constat inquiétant et, au demeurant, justifié de la propagation de la maladie, les hypothèses sur ses ravages ont été contredites ou revues à des proportions moins alarmistes. Rien d'infamant. Il ne s'agissait que d'hypothèses de travail.

A la réalité, l'économie mondiale en a subi un ralentissement qui a conduit certains pays à la récession. La multiplicité des situations et la gravité des effets du Covid-19 observés à travers le monde ont permis à chaque pays de prendre la vraie mesure des implications économiques de cette crise sanitaire. Il existe,

certes, des disparités d'un pays à un autre dans la coordination de la riposte contre le Covid-19. Il convient, donc, de noter que les stratégies de relance et les mécanismes de financement des activités économiques ne présentent pas de plans uniques. Chaque Etat élabore sa stratégie dans le souci constant de défendre ses intérêts. On l'a vu, récemment, lors du dernier sommet de l'Union européenne tenu à Bruxelles.

Dans notre pays, cette crise a pu mettre à nu quelques faiblesses. Mais elle a également révélé des forces sur lesquelles une nation peut consolider ses acquis d'unité et de solidarité. L'expérience nous montre que rien ne vaut, en cas de crise, le renforcement des structures d'opérationnalisation d'actions urgentes. En

même temps, la préservation d'une vraie vision sur l'avenir a permis de créer un cadre de sauvetage de certaines activités. L'illustration en est donnée par l'organisation de l'ensemble des examens et concours sur tout le territoire congolais. C'est, là, une autre victoire sur le Covid-19 ; et tous les pays ne pourront en dire autant.

La gestion de l'incertitude causée par la crise sanitaire n'a donc pas détourné le gouvernement de ses actions habituelles. Bien au contraire, la poursuite à pas renforcés d'une activité multiforme est et demeure une nécessité. Mais deux axes principaux sont à l'œuvre actuellement : le développement des infrastructures économiques et sanitaires, et l'investissement dans le capital humain.

Dans le processus de déconfinement en cours, ces deux axes constituent la meilleure forme de résilience contre le Covid-19. Même si la maladie continue d'ôter des vies, notre consolation réside dans le dévouement du personnel soignant qui a permis d'en sauver beaucoup d'autres. Mais le combat n'est pas encore à sa fin. Le défi complexe à relever est de maintenir le cap sur la maîtrise de la crise économique. On continuera certainement de gloser sur l'effectivité des mesures appliquées, sur le respect ou non de ces prescriptions, ou encore sur les actions à accomplir. Certes beaucoup reste encore à faire, mais refuser de voir ce qui s'est déjà fait serait, simplement, un déni flagrant de la réalité.

Bélinda Ayessa